

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT
DE
MURET
VILLE DE
31220 CAZERES

Délibération
n°2018-10-03

Présents : 23
Procurations : 3
Absent : 1 (DELMON)
Exprimés : 26
Pouv : 26

Classement et
déclassement de
parcelles

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le 04 Octobre à 20h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, Salle Raymond Pujol, sous la présidence de Monsieur OLIVA Michel, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de Convocation du Conseil Municipal : 27 Septembre 2018

Etaient présents :

MM. OLIVA - LAFFONT - Mme DRIEF - M. FAGUET - Mme FERRE - M. DEFIS - Mmes ROUSSEAU - PAOLINI - MM. COUTANCEAU - DUBOIS - COMBES - RAMINI - Mme BARDET - M. HAMADI - Mmes COUZINIÉ - SOULA - MARY - BOREL - M. RIVIERE - Mme DUC - M. LOSIO - Mme LOURDE - M. HAC.

Absent ayant donné procuration : Monsieur Robert GRILLOU à Madame ROUSSEAU Andrée, Madame Carole DUBRANA à Monsieur le Maire Michel OLIVA, Monsieur Et Houssain HRITANE à Monsieur Guy LAFFONT

Absent : Monsieur DELMON

Secrétaire de séance : Monsieur Noël LOSIO

Dans le cadre de la gestion de son domaine public, la Commune de Cazères est amenée à procéder à des déclassements. Ces procédures sont précédées d'une enquête publique puis, au vu des conclusions du commissaire enquêteur et éventuellement des remarques figurant dans les registres, une délibération clôt l'opération permettant la conclusion des actes notariés de transfert.

A l'issue du déclassement ces parcelles seront vendues aux riverains, à des tiers ou intégrées dans le domaine privé de la commune. Il s'agit des terrains suivants :

- Parcelles B 1306p et 1312p de 270 m2, situées en zone artisanale de Masquère ;
- Parcelle sise Rue de Bigorre d'environ 900 m2 ;
- Parcelle sise Rue de Baulas d'environ 400 m2 ;
- Parcelle C 1368p sise avenue de Labrioulette d'environ 1000m2 ;
- Parcelle C 1468 sise rue des Genêts pour 1160 m2 ;
- Parcelles C 1704 pour 593 m2 sise avenue de Saleich ;
- Parcelles A 1753 pour 299 m2 - A 1765 pour 166 m2 - A 1767 pour 24 m2 et A 1766 pour 116 m2 sises rue George Sand.

Et de classer dans le domaine public communal les terrains suivants :

- Parcelles D 748 pour 20 m2 - D 1333 pour 363 m2 - D 1384 pour 496 m2 sises rue des Capucins ;

Ces parcelles sont répertoriées sur le plan ci-annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ;

- Approuve les déclassements et classement ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à lancer les procédures et enquêtes publiques ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de son affichage.

Pour extrait conforme,
Cazères, le 05 Octobre 2018
Le Maire OLIVA